



TERRITOIRES DE CHALARONNE

Bilan à mi-parcours du contrat de rivière 2008 - 2012

Note de synthèse

Etude réalisée par :



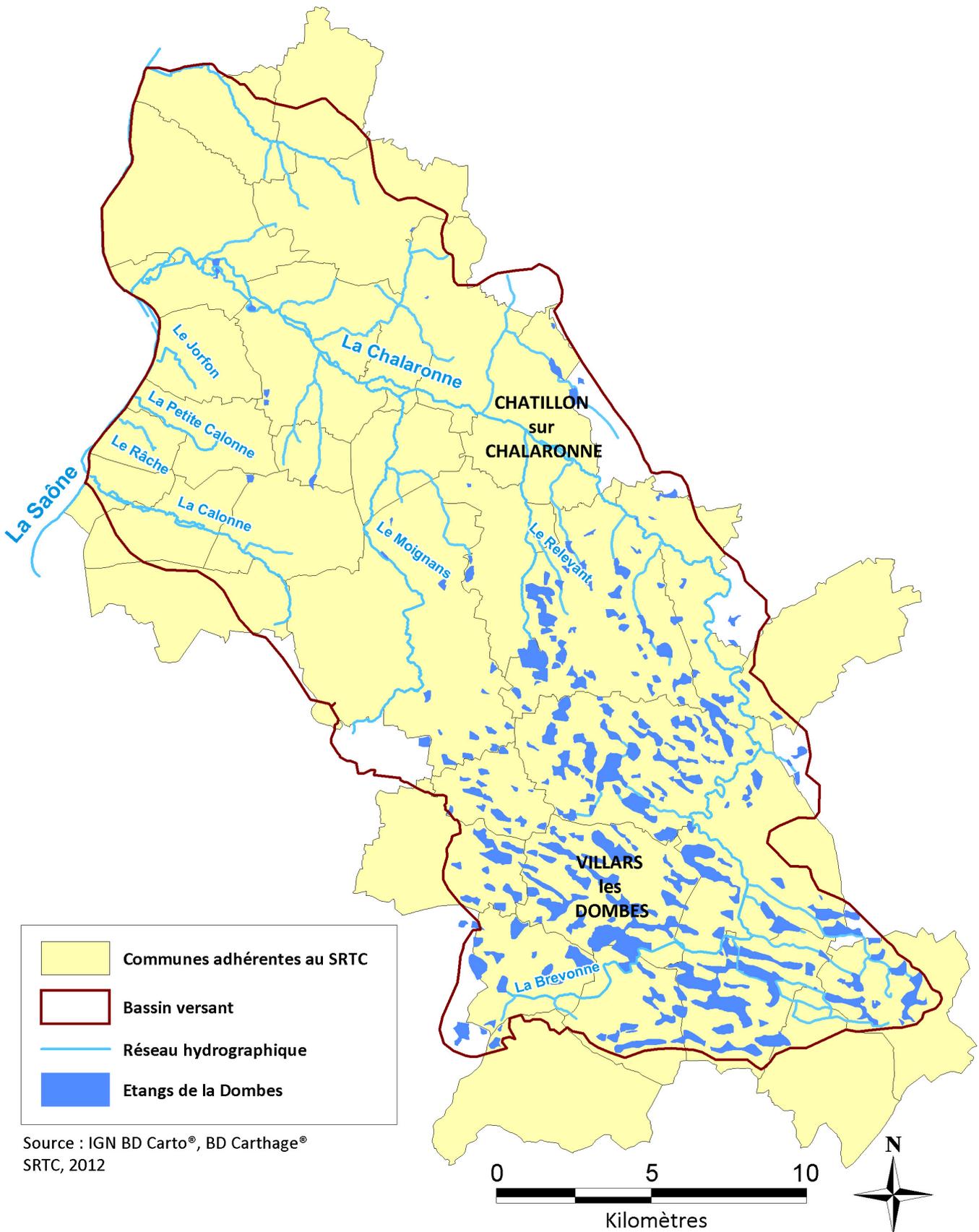
Rédaction : 2012-2013

par Antonin Toulan, Alice Prost et Yannick Boissieux

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
I - Contexte.....	5
I – 1) Présentation du territoire d’action du SRTC.....	5
I-2) Présentation du SRTC et du contrat de rivière.....	5
I-2.1) La mise en place du SRTC et du contrat de rivière, genèse d’une dynamique locale	5
I-2.2) Le contrat de rivière	6
II - Bilan technique et financier	7
II - 1) Bilan technique et financier global	7
II – 1.1) La réalisation technique	7
II – 1.2) La réalisation financière	7
II - 2) Bilan technique et financier.....	8
II - 2.1) Le Volet A : Amélioration de la qualité de l’eau	8
II - 2.2) Le Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages	9
II - 2.3) Le Volet B2 : Prévention et protection contre le risque inondation.....	10
II - 2.4) Le Volet B3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau.....	11
II - 2.5) Le Volet C : Animation, évaluation et communication	11
III - Suivi et perspective du contrat de rivière.....	12
III-1) Nouvelles orientations et réorganisation du contrat de rivière.....	12
III-1.1) La réorientation	12
III-1.2) La réorganisation	13
III-2) Bilan et perspectives.....	13
III-2.1) Les réussites et les limites du contrat de rivière des territoires de Chalaronne	13
III-2.2) Bilan territorial.....	13
Conclusion.....	14
ANNEXES	15
Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs globaux du bilan mi-parcours.....	15
Annexe 2 : Compléments et nouvelles actions issues du bilan mi-parcours.....	24

Hydrographie du périmètre du SRTC



I - CONTEXTE

I – 1) PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D’ACTION DU SRTC

Situé dans le département de l’Ain (Région Rhône-Alpes) et au Sud-ouest de l’agglomération de Bourg-en-Bresse, le territoire du SRTC se partage entre les régions naturelles de la Dombes (secteur amont) et de la Bresse (secteur aval).

Avec un périmètre d’intervention de 416 km², le SRTC a pour vocation la gestion de six cours d’eau, tous affluents de la Saône et dont le principal, la Chalaronne, occupe un bassin versant de 333 km². La carte n° 1 présente les principaux éléments hydrographiques du territoire ainsi que son périmètre, correspondant à la fusion des six bassins versants. Le tableau n° 1 précise les principales caractéristiques de chacun d’entre eux.

Caractérisation des six bassins versants du territoire du SRTC

	Chalaronne	Avanon	Calonne	Petite Calonne	Jorfon	Râche
Superficie du bassin versant (km ²)	333	39,9	36,5	7	1,8	0,5
Linéaire de cours d'eau (km)	54	9,5	10,9	4,2	2,4	1,6

(SRTC, 2012)

Le territoire du SRTC intègre également 397 étangs d’une superficie moyenne de 9,2 ha (Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne - SMTC, 2005) et quasiment exclusivement dans la partie dombiste. Le nombre d’étangs présents dans ce bassin représente en effet près d’un tiers de la surface en eau de la Dombes. Cette caractéristique agit tant sur les aspects hydrologiques et écologiques que sur la dynamique socio-économique locale.

I-2) PRÉSENTATION DU SRTC ET DU CONTRAT DE RIVIÈRE

I-2.1) La mise en place du SRTC et du contrat de rivière, genèse d’une dynamique locale

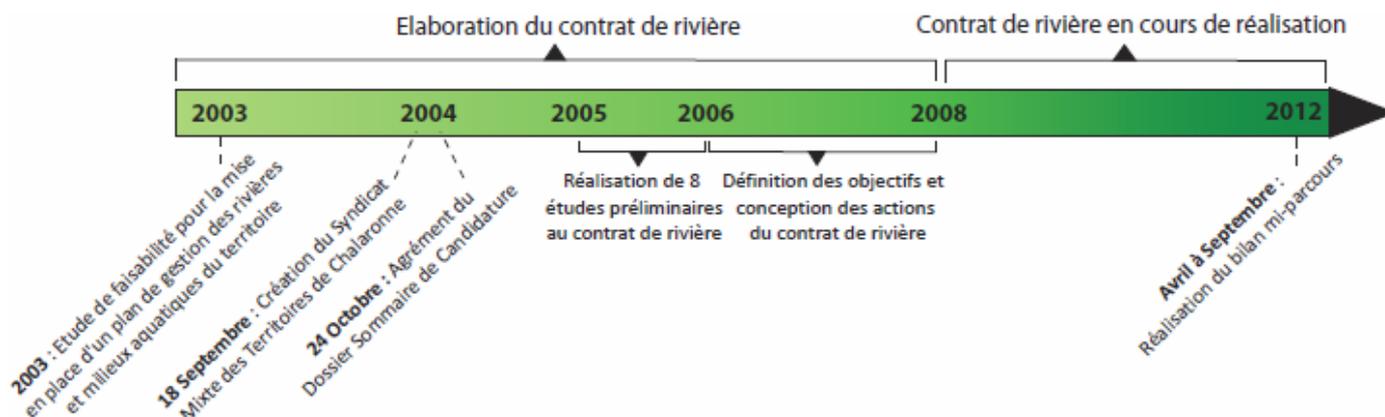
Sous l’impulsion de Christophe Mégard, alors Président du Syndicat Intercommunal d’Aménagement et d’Entretien (SIAE) de la moyenne Chalaronne, une véritable mobilisation des acteurs locaux est engagée en 2002. La rencontre des 35 communes du territoire d’action pressenti mène, en 2003, à confier au Syndicat Mixte Saône-Doubs (SMSD) la réalisation d’une étude de faisabilité pour la mise en place d’un plan de gestion des rivières et milieux aquatiques du territoire.

Face aux conclusions de l’étude portée par le SMSD et en concertation avec l’ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l’eau (Agence de l’eau RMC, Région, Département, Service d’Etat (DIREN, DDAF) et Conseil Supérieur de la Pêche (CSP, appelé aujourd’hui Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques-ONEMA)) la mise en place d’une structure coordinatrice à l’échelle du bassin versant, telle qu’un syndicat de rivière, est suggéré. Le 18 septembre 2004, le Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne est créé. Le dossier sommaire de candidature (rédigé par le SMSD) est agréé par le comité de bassin Rhône Méditerranée le 24 octobre 2004.

Suite aux préconisations du dossier sommaire de candidature, 8 études ont été réalisées entre 2005 et 2006. Entre fin 2006 et début 2008, un long travail méthodologique consistant à définir les enjeux et les problématiques du territoire a été réalisé. Cela a permis de proposer, évaluer et valider les actions à intégrer au contrat de rivière et d’en prévoir les modalités techniques et financières.

Le 15 janvier 2008, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) est créé et assume le portage et l'animation du contrat de rivière dans l'optique d'une amélioration de la qualité écologique des milieux aquatiques et d'un respect des objectifs d'atteinte de bon état des eaux pour 2015 ou 2021. La figure n°1 illustre les grandes phases d'élaboration de la procédure. Si la durée classique d'un contrat de rivière est de 5 ans, les enjeux du territoire et l'ambition des actions à réaliser ont conduit à proposer une planification sur 7 ans. Celle-ci permet de répartir le coût des travaux dans le temps, laissant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux communes adhérentes dans leurs politiques locales. Le contrat de rivière prendra fin en février 2015 et il sera alors temps d'en faire le bilan final et potentiellement d'entamer les concertations pour en programmer un éventuel second.

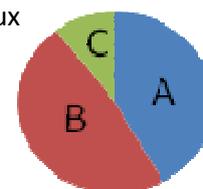
Les grandes dates de l'élaboration du contrat de rivière



I-2.2) Le contrat de rivière

Les problématiques n'étant pas toujours équivalentes d'un bassin versant à l'autre, cela a conduit à définir les grands thèmes de gestion des milieux puis les actions précises à engager localement. Ainsi, 86 fiches actions ont été rédigées, concernant l'ensemble des thèmes recensés et se répartissant sur la majeure partie du territoire du syndicat. Ces 86 actions ont été réparties en trois volets correspondants à trois grands axes de travail (Cf. « camembert »):

- **Volet A** : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau (36 actions),
- **Volet B** : Restauration et protection de la qualité physique et écologique des milieux (41 actions),
- **Volet C** : Animation, évaluation et communication (9 actions).

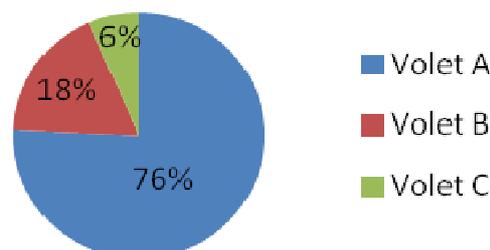


Ces volets ont été subdivisés en sous objectifs

Le budget global du contrat de rivière :

En 2008, le montant global du contrat de rivière pour ses 7 années de mise en œuvre, composé de l'ensemble des subventions des partenaires financiers et des participations des collectivités était estimé à 21 965 459 € HT dont (Cf. « camembert »):

- 16 644 781 € pour le volet A (total HT),
- 3 908 878 € pour le volet B (total HT),
- 1 411 800 € pour le volet C (total HT).

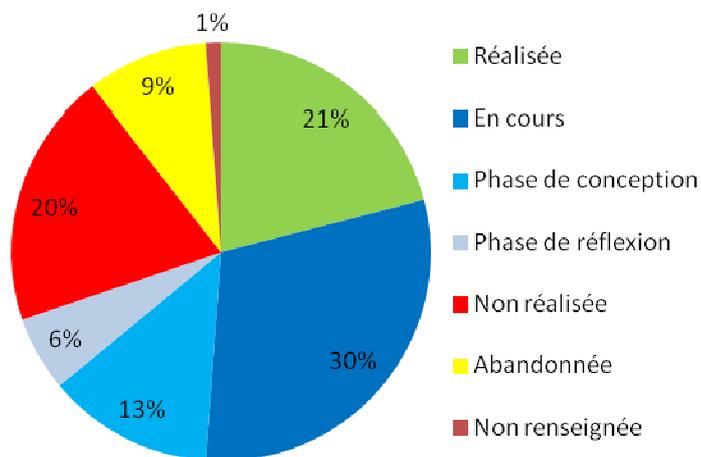


II - BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

II - 1) BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GLOBAL

II – 1.1) La réalisation technique

Réalisation technique du contrat de rivière



Avancement	Nombre d'action	Proportion (%)
Réalisée	18	20,9
En cours	26	30,2
Phase de conception	11	12,8
Phase de réflexion	5	5,8
Non réalisée	17	19,7
Abandonnée	8	9,3
Non renseignée	1	1,2
Total	86	100

De manière générale et pour l'ensemble des trois volets, intégrant 86 actions, le graphique ci-dessus indique un taux de réalisation de 21 % soit 18 actions. Malgré un degré d'avancement variable, si l'on considère les actions « en cours » et « en cours de conception » qui par définition sont en train d'être réalisées, le taux d'actions engagées correspond à 64 %. 8 actions sont abandonnées et 17 ne sont pas réalisées au 31/06/2012. L'abandon de ces 8 actions peut être expliqué par différents facteurs :

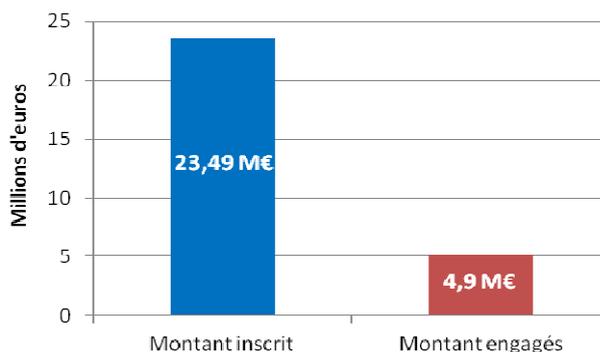
- Freins politiques : le contrat a été signé en février 2008 et, en mars de la même année, des élections locales ont modifié le paysage politique du territoire. Cela a contribué à un certain manque d'appropriation du projet pour ces nouveaux élus ou à des désaccords sur l'essence de certaines actions et sur leurs priorités par rapport aux équipes précédentes,
- Problèmes budgétaires liés en partie à la démographie du secteur et à ses caractéristiques socio-économiques,
- Problèmes de maîtrise foncière dans le cas d'actions de restauration ou de valorisation des milieux,
- Actions mal conceptualisées ou jugées inutiles *a posteriori*.

L'action A-21 est non renseignée car la commune de Monthieux n'a pas répondu à la proposition d'entretien lors de ce bilan mi-parcours.

Il est par ailleurs normal à 2,5 ans de la fin de la procédure que des actions restent à mener même si la programmation de certaines a pu prendre du retard pour des raisons administratives ou politiques.

II – 1.2) La réalisation financière

Réalisation financière du contrat de rivière



Le taux de réalisation financière, de 21.5 % par rapport au prévisionnel global, correspond pratiquement au taux d'actions réalisées. Cependant le nombre important d'actions en cours (dont une partie des travaux est déjà soldée) devrait influencer sur ce taux. Plusieurs éléments peuvent expliquer que ça ne soit pas le cas :

- Les budgets prévisionnels des fiches action sont calculés de manière à ne pas se retrouver en difficulté lors de la réalisation du contrat de rivière et sont donc légèrement surestimés par l'intégration d'une part de « dépenses imprévues »,
- Le contexte économique des dernières années, marqué par une crise structurelle et durable des économies nationales et internationales, a contribué à tirer les prix vers le bas et donc à réduire ce taux d'engagement financier,
- L'année 2010 a été une année blanche en termes de subvention du Conseil Général de l'Ain, et par conséquent de l'Agence de l'Eau, pour le volet assainissement,
- Les budgets alloués à la réhabilitation des assainissements non collectifs ont été largement surdimensionnés au regard des installations réellement subventionnables et du nombre de particulier intéressés par la démarche,
- Enfin, les changements politiques présentés plus haut ont contribué à limiter ce taux.

L'ensemble de l'avancement technique et financier du contrat de rivière est observable dans le tableau récapitulatif global en annexe 1.

II - 2) BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

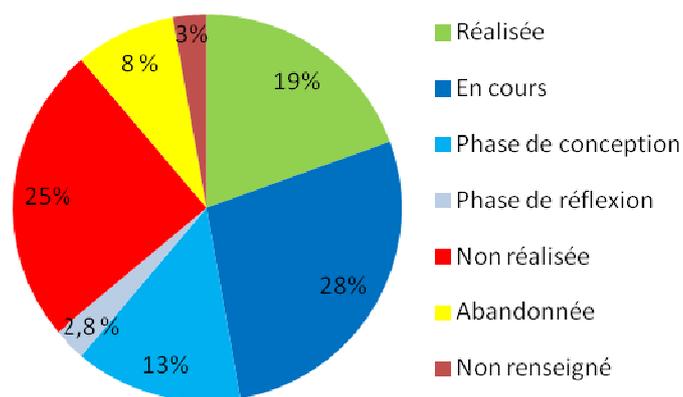
II - 2.1) Le Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau

La réalisation technique et financière des actions

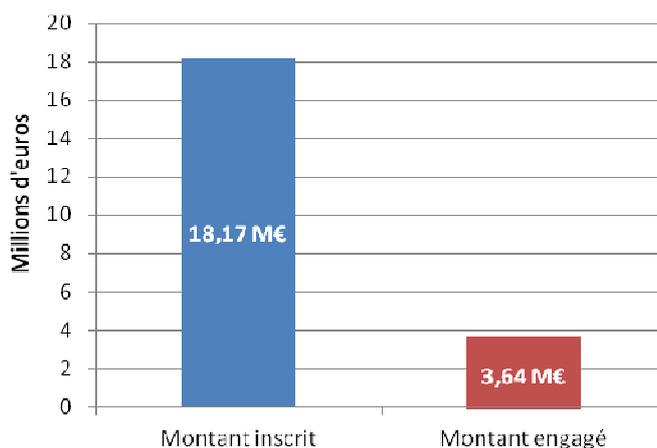
Sur les 36 actions du volet A, 7 ont été réalisées et sont complètement terminées, soit 19 %, mais environ 60 % des actions sont en partie engagées c'est-à-dire 22 des 36 inscrites. On peut également remarquer que 9 actions (soit 25 %) sont non réalisées. Ce chiffre apparaît tout à fait acceptable à 2.5 ans de la fin de la procédure mais s'explique en partie par le fait que le SRTC a peu de compétence sur ce volet. Le dynamisme des élus à investir des sommes importantes (notamment pour l'assainissement) peut alors parfois être confronté à d'autres projets considérés comme plus importants.

D'un point de vue financier, le taux d'engagements de l'ensemble des partenaires correspond à 20 % du montant inscrit initialement. Ce taux s'explique par plusieurs facteurs dont le nombre d'actions non soldées et par le diagnostic réalisé au départ. En 2008, 90 % des assainissements autonome diagnostiqués ont été classés « à réhabiliter » par les SPANC. Pourtant au final, seul 20% d'entre eux sont éligibles aux différentes subventions proposées par les partenaires financiers. Le budget prévisionnel ayant été calculé sur la base des 90% de réhabilitation, l'écart entre le réel et l'inscrit est logique.

Réalisation du volet A



20.1 % de réalisation



Bilan et perspectives

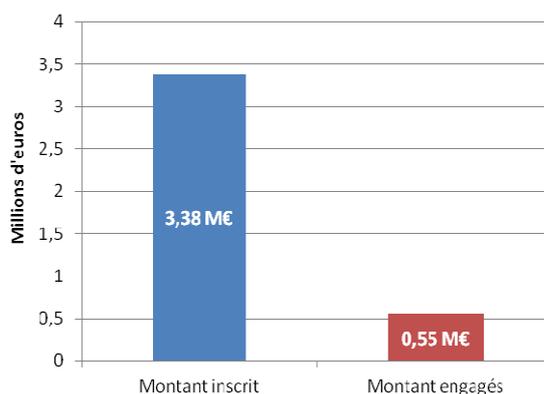
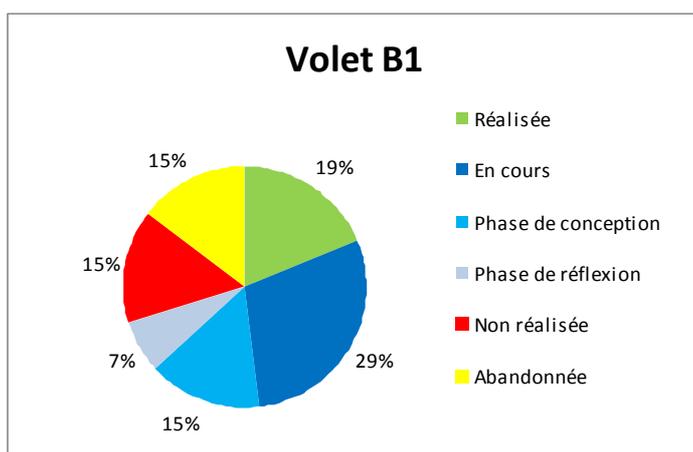
Dans le cadre de la réhabilitation des ANC, les communautés de communes Chanstrival et Chalaronne Centre ont acceptées de céder au titre de la solidarité, une partie de leur enveloppe et de la remettre dans le « pot commun » pour financer de nouvelles actions dans ce volet et compléter les budgets de certaines fiches prévues initialement (A33 à A35).

Avec 60 % des actions engagées (en conception, en cours ou réalisées) après 4 ans de mise en œuvre, la réalisation du volet A est largement entamée. Une part importante des maîtres d'ouvrage a montré un dynamisme encourageant pour la réalisation des actions inscrites et concernant l'assainissement ou l'amélioration des réseaux. Certaines communes n'ont cependant toujours pas commencé la réalisation des actions à leur charge et contribuent à maintenir les problèmes de pollutions existants. Les causes de ces retards peuvent être politique mais elles sont le plus souvent budgétaires, que la maîtrise d'ouvrage soit publique ou en convention de mandat. Le SRTC n'ayant pas de compétences sur l'assainissement, il n'a pu être que force de sensibilisation et de persuasion auprès des collectivités.

II - 2.2) Le Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages

La réalisation technique et financière des actions

Réalisation du volet B1 :



16.3 % de réalisation

Sur les 27 actions du volet B1, 5 ont été complètement réalisées (soit environ 18 %) et presque 63 % ont été engagées.

A l'inverse, 8 actions n'ont pas été mises en place et 4 d'entre elles sont finalement annulées.

D'un point de vue financier, 16.3 % du montant inscrit initialement a été engagée au 31/06/12.

Bilan et perspectives

Les objectifs inscrits sur les fiches actions n'ont souvent qu'un aspect qualitatif, il est alors difficile de juger de leur atteinte. Cependant, une partie des réalisations a contribué à améliorer la qualité physique et écologique des milieux aquatiques comme :

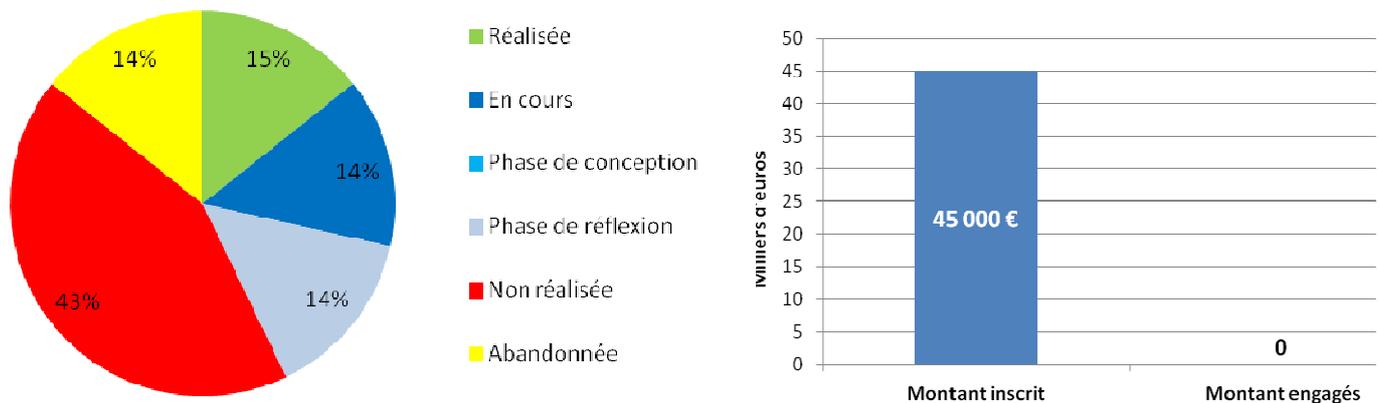
- La gestion des boisements,
- La restauration de la vieille Chalaronne,

Avec 18 % d'actions réalisées et presque 63 % d'engagées, le constat est plutôt positif. Malgré cela, certaines actions sont non réalisées ou annulées. L'évolution des milieux et des objectifs du territoire en est parfois la cause mais le manque de temps explique aussi ce constat.

II - 2.3) Le Volet B2 : Prévention et protection contre le risque inondation

La réalisation technique et financière des actions

Réalisation du volet B2



Sur les 7 actions du volet B2, une seule est réalisée (fiche B2-4) du fait de sa fusion avec l'action B1-2.9 : cette fusion a abouti à la réalisation de travaux d'urgence sur le Râche suite aux crues de 2008-2009. En considérant les actions en cours, ce taux est de presque 30 %. 4 actions n'ont pas été mises en œuvre au 31/06/12 dont une est annulée.

D'un point de vue financier, aucun montant n'a été engagé. Cela est dû au fait que l'action réalisée n'a pas utilisé les crédits disponibles (mais ceux de l'action avec laquelle elle a été fusionnée). De plus, l'action en cours (B2-1) correspondant à la révision des PLU n'avait aucun budget d'inscrit au contrat de rivière.

Bilan et perspectives

La faible réalisation de ce volet s'explique par la survenue de deux crues successives en novembre 2008 et février 2009 qui ont conduit le syndicat à remettre en cause les manières et les moyens de prévention et de protection contre le risque inondation tels qu'ils avaient été identifiés dans le contrat initial.

En parallèle de ces 7 actions, deux études non prévues initialement, ont été réalisées dans le cadre de ce volet :

- **Etude post-crue** : Réalisée après les crues de 2008 et 2009 grâce à des financements hors contrat de rivière de l'Agence de l'Eau (14 632 €) et de la Région (10 500 €).
- **Etude topographique et propositions de différentes solutions de lutte contre les inondations** : Réalisée en 2010, cette étude a profité de subventions hors contrat de l'Agence de l'Eau pour un montant de 21 500 €. Les 12 900 € de subventions de la région ont été imputés aux enveloppes des actions B1-3.2 et B1-3.3 (Circuits pédestres « au fil de l'eau » sur la Chalaronne et la Calonne).

Avec 14 % d'actions réalisées et moins de 30 % engagées, le constat pour ces 7 actions est plutôt négatif.

Les crues de 2008 et 2009 ont montré que le volet inondation du contrat de rivière avait largement été sous-estimé au regard des événements et de la demande sociale qui s'est exprimée à l'issue de ces 2 crues. De plus, le peu d'actions inscrites ne répond que pour partie aux questions et aux attentes des élus. A l'issue de l'étude de propositions pour la mise en place de différentes solutions de lutte contre les inondations, les élus du syndicat travaillent aux orientations futures qu'ils souhaitent mettre en œuvre en fonction des financements dont ils pourront bénéficier. Les pistes envisagées et à creuser sont :

- La mise en place d'un Programme d'Action et de Protection contre les Inondations (PAPI) pour la construction de digues de sur inondation,
- La réalisation de diagnostic individuel de vulnérabilité aux inondations
- Une collaboration avec les services de l'état pour la mise en place éventuelle de PPRI.

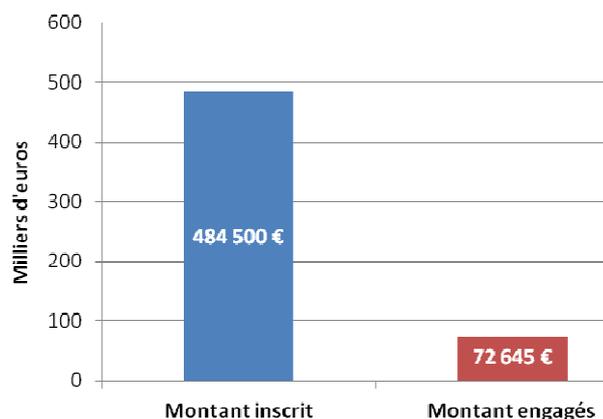
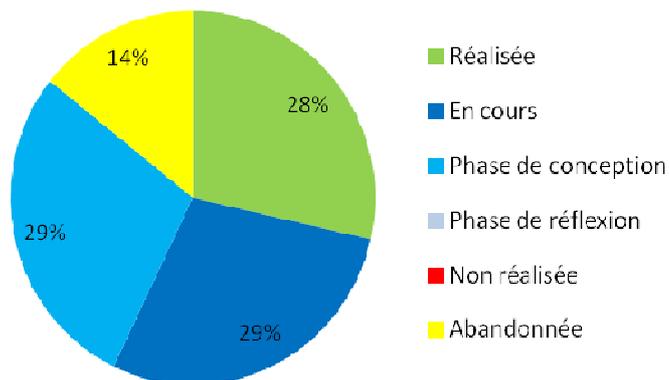
Ces crues ont mis également en avant des problèmes d'inondation liés au ruissellement, au débordement des fossés et aux phénomènes d'exhaussement ou d'incision du lit des cours d'eau. Une forte demande politique a contribué à organiser la mise en place d'actions pour trouver une solution sur le long terme. Celles-ci correspondent à :

- La création d'un site pilote autour de la lutte contre l'érosion et le ruissellement sur l'aval du SRTC,
- La restauration et la création de mares (micro zones tampons),
- La plantation de haies.

II - 2.4) Le Volet B3 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

La réalisation technique et financière des actions

Réalisation du volet B3



15 % de réalisation

2 actions de ce volet ont été terminées et soldées avant le 31/06/12 et plus de 85 % des actions sont engagées. Ici, toutes les actions seront réalisées d'ici la fin du contrat sauf une qui est abandonnée. Le taux d'engagement financier pour ce volet est de 15 %. Cette différence entre inscrit et réel s'explique par le fait que les deux actions réalisées (B3-6 : automatisation du vannage de Chatillon et B3-7 : étude sur les droits d'eau) ont finalement coûté moins cher que prévu.

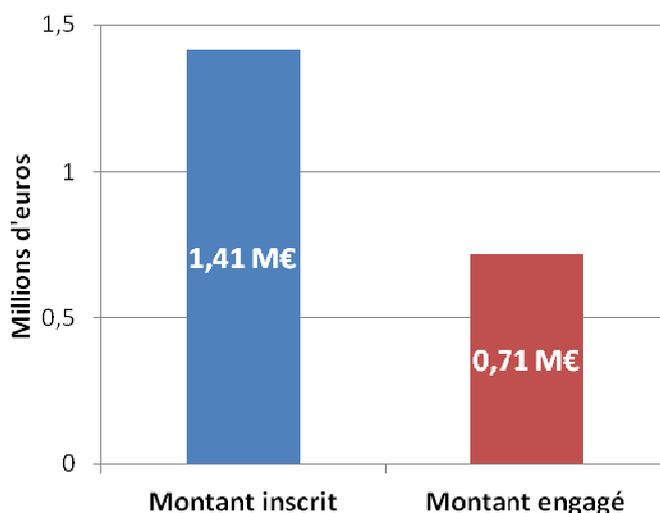
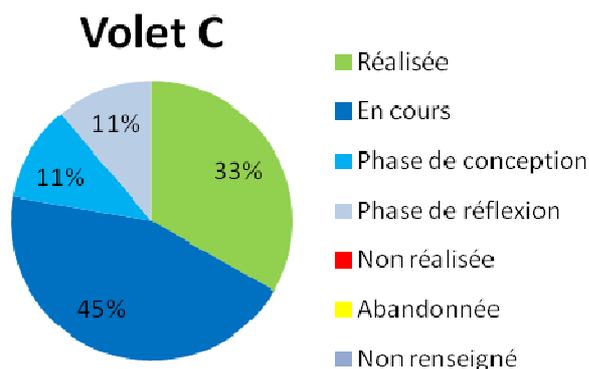
Bilan et perspectives

Par les différentes actions sur les prélèvements en eau pour l'irrigation et par l'automatisation de vannages, le respect qualitatif des objectifs initiaux est réel. Il est cependant difficile d'estimer l'impact quantitatif sur les milieux. Avec presque 30 % d'actions réalisées, plus de 85 % des actions engagées et une seule action qui ne sera pas réalisée d'ici 2015, le bilan pour ce volet est positif.

II - 2.5) Le Volet C : Animation, évaluation et communication

La réalisation technique et financière des actions

Réalisation du volet C



50.35 % de réalisation

Les 9 actions du volet C sont orientées autour de l'animation du syndicat et du contrat de rivière (rémunération des salariés, achat de matériel, communication). Ainsi, 3 d'entre elles étaient réalisées au 31/06/2012 (soit 33 %) et 4 sont « en cours ». Le nombre total d'actions engagées au moins en partie est donc de 78 %. Ce taux important s'explique par le fait qu'il s'agit d'actions nécessaires au bon déroulement du contrat et sans lesquelles la procédure ne pourrait avancer. Ici, aucune action n'est « non réalisée » ou « abandonnée ».

Le taux de réalisation financière dépasse celui des actions réalisées du fait du nombre important d'actions « en cours » correspondant aux trois postes (chargée de mission, animateur agricole et technicien de rivière) dont les salaires sont versés chaque mois.

Bilan et perspectives

Les objectifs inscrits sur les fiches actions n'ont souvent qu'un aspect qualitatif, il est alors difficile de juger objectivement de cette atteinte. Cependant, pour les trois actions réalisées, l'objectif « Renforcer l'équipe syndicale » est bien atteint. De plus, la rédaction du « Journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne » contribue à répondre à l'enjeu de communication et de sensibilisation autour du contrat de rivière.

Avec 78 % des actions engagées (en conception, en cours ou réalisée) après 4 ans de mise en œuvre, la réalisation du volet est largement entamée. Cependant ce volet ne devrait être complètement réalisé qu'à la fin du contrat de rivière puisque l'ensemble de ses actions sont inscrites dans le temps et n'ont pas vocation à être finalisées avant 2015. En termes de suivi et d'évaluation, la réalisation de l'étude sociologique sur les propriétaires exploitants d'étangs (qui aboutira à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sous l'égide de l'Association de Promotion des Poissons des Etangs de la Dombes-APPED) ainsi que la réalisation du bilan mi-parcours ont contribué à l'avancement de ce volet et à l'atteinte des objectifs présentés.

III - SUIVI ET PERSPECTIVE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

III-1) NOUVELLES ORIENTATIONS ET RÉORGANISATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

III-1.1) La réorientation

Après les crues centennales survenues en 2008 et 2009, plusieurs aspects peu pris en compte dans le contrat de rivière ont été mis en avant et concernent :

- Les problèmes d'inondation par les eaux de ruissellement,
- Les inondations par débordements des fossés,
- Les modifications des profils en long par phénomènes d'exhaussement et d'incision du lit.

A partir de ce constat, une forte demande des politiques a conduit à faire des études complémentaires (étude topographique et étude post crue) sur ces thématiques afin de proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme et cela pour différentes échelles spatiales :

A l'échelle parcellaire :

- Plantation de haies,
- Création et restauration de mares,
- Sites pilote « érosion-ruissellement »

A l'échelle inter-parcellaire :

- Mise en place de digues de sur-inondation,
- Sites pilote « érosion-ruissellement »,
- Actions favorisant la continuité écologique.

A la lumière de ce qui a été réalisé depuis 2008, il semble que la deuxième moitié du contrat de rivière s'oriente d'avantage sur les problématiques de gestion des eaux pluviales, d'inondation, d'érosion et de continuité écologique. Cela au dépend du volet assainissement dont la majorité des travaux a été engagé et pour lequel les

subventions potentiellement mobilisables devraient diminuer, du fait de changements dans les politiques d'aide des partenaires financiers du contrat.

En parallèle et grâce aux entretiens menés lors de ce bilan mi-parcours, un nouveau tableau d'actions proposé par les élus a été mis en place. Il comprend trente actions orientées sur diverses thématiques (assainissement, valorisation du patrimoine, eaux pluviales...) et présentées en annexe.

III-1.2) La réorganisation

Les informations collectées dans le tableau récapitulatif global ont également permis de faire le point sur les enveloppes régionales non consommées. Il comprend de nombreuses actions orientées sur diverses thématiques (assainissement, valorisation du patrimoine, eaux pluviales...). Ces dernières sont présentées en annexe 2 avec dans la mesure des connaissances du SRTC une estimation budgétaire.

III-2) BILAN ET PERSPECTIVES

III-2.1) Les réussites et les limites du contrat de rivière des territoires de Chalaronne

Le contrat de rivière des territoires de Chalaronne en œuvre depuis février 2008 arrive à quatre ans de réalisation. Du bilan mi-parcours ressort certaines réussites mais également quelques limites.

D'abord, on observe qu'avec ses 86 actions inscrites et un engagement financier initial de plus de 23 millions d'euros, la procédure est ambitieuse et volontariste. A 2.5 ans de la fin de la procédure les statistiques issues du tableau récapitulatif global ne montre pas de retard notable sur le planning avec 20 % d'actions réalisées et 64 % d'actions engagées. De plus le contrat de rivière respecte les objectifs fixés par le SDAGE par le choix des actions qui a été fait et par l'engagement de l'ensemble des actions prioritaires. Enfin, l'animation réalisée par l'équipe du SRTC permet une concertation avec les acteurs et une véritable mobilisation du territoire.

Le SRTC a, avec l'appui de ses partenaires, fait part d'une certaine souplesse dans la mise en place du contrat de rivière en consacrant beaucoup de temps aux problématiques de gestion des eaux pluviales, d'érosion, de ruissellement et d'inondation non prévues initialement.

Cependant, des limites doivent être mises en avant. Certaines actions, et notamment pour les volets A, B1 et B2, n'ont pas été engagées au 31/06/12. Plus que d'être en retard, les collectivités en charge de les mettre en œuvre, ne se mobilisent pas toujours pour faire avancer les dossiers. La réhabilitation des assainissements non collectifs sur le secteur dombiste en est un exemple. L'incompréhension autour des modalités de réalisation des actions peut parfois expliquer ce constat, comme le manque de budget de certaines collectivités.

III-2.2) Bilan territorial

Une des difficultés principales tient aussi au fait que les 35 communes adhérentes ne sont pas toutes engagées de la même manière dans la procédure. Si certains élus sont dynamiques et moteurs pour mettre en place des projets sur leur territoire, d'autres sont peu intéressés pour agir. L'information sur les actions en cours ou à mettre en œuvre dépend alors beaucoup de l'interlocuteur. Ce bilan mi-parcours a d'ailleurs mis en avant cette dualité entre les communes. Si les informations techniques et financières concernant les actions inscrites ont été aisées à collecter dans la plupart des cas, cela s'est parfois avéré très difficile voir impossible. Dans ce sens, la partie aval du périmètre du SRTC semble plus engagée que la partie dombiste.

CONCLUSION

La réalisation de ce bilan est apparue utile pour le SRTC en lui permettant de prendre du recul sur l'avancement de la procédure et d'observer les résultats des efforts accomplis. Dans le même temps, l'analyse des éventuels points de blocage permet une réorganisation du contrat de rivière. C'est l'occasion de se repositionner face aux différentes actions inscrites pour estimer celles qui, à deux ans et demi de la fin du contrat, semblent urgentes à engager et, à l'inverse, repérer celles qui ont finalement peu d'intérêts, à la vue de l'évolution des milieux et du territoire.

Le contrat de rivière des territoires de Chalaronne montre un réel avancement depuis sa mise en œuvre en février 2008 malgré la survenue de deux crues successives importantes en novembre 2008 et février 2009. L'animation du contrat semble être une réussite par l'absence de véritable conflit entre les différents acteurs. Cependant, il existe des points de blocage et de discorde entre certains partenaires qui peuvent ponctuellement ralentir la procédure. Une dichotomie entre la Dombes et le reste du territoire mise en avant dès le début du contrat de rivière par ses partenaires semble toujours d'actualité. Les hypothèses mises en avant le plus souvent sont d'ordre budgétaire, organisationnel et liées à la volonté politique locale. Les partenaires du contrat insistent sur le fait que les derniers retardataires devront se saisir des deux prochaines années du contrat de rivière pour rebondir s'ils souhaitent pouvoir bénéficier de certaines aides financières particulières, qui ne seront pas reconduites dans une seconde procédure.

Malgré cela, avec 21% de réalisation et 64 % des actions engagées, le constat à mi-parcours est positif. Seules 17 des 86 actions sont encore à mettre en œuvre pour les deux ans et demi à venir et concernent notamment l'assainissement non collectif et l'amélioration de la qualité physique des milieux. Le réengagement du syndicat et des partenaires dans la mise en place de nouvelles orientations (gestion des eaux pluviales, inondation, ruissellement, continuité écologique) montre le dynamisme de la structure porteuse et la volonté d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Enfin, la conformité avec les prescriptions du Programme De Mesures (PDM) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de sa déclinaison locale (PAOT) inscrit la procédure dans le respect des attentes des différentes échelles de décision en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS GLOBAUX DU BILAN MI-PARCOURS

Légende de l'avancement des actions

LEGENDE pour l'avancement de l'action	Pictogrammes présents dans les tableaux
Réalisé (atteinte des objectifs)	
En cours de réalisation	
phase de conception	
phase de réflexion	
Non réalisée au 30/06/2012 mais prévue d'ici la fin du contrat de rivière	
Abandon	A
Pas de réponse de la part du maître d'ouvrage	?

Légende des variations pour le suivi financier

Mise en place de signes > ou < pour mettre en évidence, au niveau de chacun des montants présentés (coût total de l'action, financement de tel ou tel partenaire...), le différentiel entre le réel/prévu et le réalisé.

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

VOLET A		TECHNIQUE							FINANCIER																										
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Région Rhône Alpes				Conseil Général de l'Ain				Maîtrise d'Ouvrage								
												€ HT	%		€ HT	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel					
																€	%	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%			
Sous-objectif : Améliorer le traitement collectif des eaux usées domestiques																																			
A-1	Création d'une unité de traitement collectif des eaux usées et construction réseaux	Bouligneux	Bouligneux	2009	2013	»»»	Projet d'une unité biodisque	5817	160 500,0						AD					64 200,0	40	54 000,0			56 175,0	35			40 125,0	25					
A-2	Création d'un petit assainissement collectif au hameau de Beaumont et construction réseaux	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	2011	2013	»»»	Projet d'un filtre planté de roseaux (FPR) ou d'un système de biophotodigestion	5817	76 520,0						AD					30 608,0	40	44 127,0			26 782,0	35			19 130,0	25					
A-3	Amélioration du fonctionnement de la STEP par la mise en place de la déphosphatation et d'une nouvelle filière boue	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2008	2010	●		5817	170 000,0	260 264,0	>	260 264,0	100		51 000,0	30	11 828,0	4,5	<						4 888,0	1,9			119 000,0	70	243 548,0	93,6	>		
A-4	Création d'un petit assainissement collectif de 30 EH pour le hameau des Bagés et création du réseau associé	Baneins	Baneins	2011	2009	●	FPR de 30 équivalents habitants (EH)	5817	25 000,0	113 617,2	>	113 617,2	100		AD					10 000,0	40	55 028,0	40	>	10 000,0	40	45 446,9	40	>	5 000,0	20	22 723,4	20	>	
A-5	Extension de la lagune de Baneins	Baneins	Baneins	2011		⊗	Diagnostic du réseau en 2014 puis travaux prévus en 2015	5817	250 000,0						57 000,0	22,8									102 500,0	41			90 500,0	36,2					
A-6	Création d'un petit assainissement collectif de 200 EH pour les hameaux isolés de Bourchaneins, Crozes et construction réseaux	St Didier sur Chalaronne	CC val de Saône Chalaronne	2013		A	Abandon suite à une modification du zonage d'assainissement en 2010 et la création d'une grande unité d'assainissement		300 000,0						AD					120 000,0	40				99 000,0	33			81 000,0	27					
A-7	Augmentation de la capacité de la lagune du bourg	Chaneins	Chaneins	2011	2011	●	Création d'une nouvelle unité (traitement biologique+ rhyzocompostage) de 1150 EH	5817	800 000,0	1 002 415,0	>	1 002 415,0	100		125 700,0	15,7	232 504,0	23,2	>						296 000,0	37	296 000,0	29,5			378 300,0	47,3	473 911,0	47,28	>
A-8	Agrandissement de la lagune du bourg	Montceaux	CC Montmerles 3 Rivières	2011	2011/2012	●	Transformation de la lagune en FPR de 700 EH Subvention pas encore soldées	5817	720 000,0	685 000,0	<	685 000,0	100		151 200,0	21	223 990,0	32,7	>						216 000,0	30	165 000,0	24,1	<	352 800,0	49	296 010,0	43,2	<	
A-9	Création d'une petite unité d'assainissement collectif de 250 EH pour les hameaux de l'Avanon	Cruzilles-les-Mépillats	Cruzilles-les-Mépillats	2013		A	Ne sera pas réalisé durant la période du Contrat de rivière		700 000,0						AD										280 000,0	40			420 000,0	60					

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

VOLET A		TECHNIQUE							FINANCIER																											
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations		
												€ HT	%		€ HT	%	Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel	
																	€	%		€	%	€	%		€	%	€	%		€	%	€	%		€	%
Sous-objectif : Améliorer l'assainissement non collectif																																				
A-10	Réhabilitation des ANC	Le Montellier	Le Montellier ou particuliers	2011	2010/2011	▶▶▶	Diagnostic des ANC réalisé. 10 réhabilitations réalisées sur 20 prévues	5B17	661 200,0						AD		57 000,0												661 200,0	100						
A-11	Réhabilitation des ANC	Joyeux	Joyeux ou particuliers	2011		⊗	Diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. Création du SPANC envisagé en 2013	5B17	140 000,0						AD													140 000,0	100							
A-12	Réhabilitation des ANC	St Marcel en Dombes	St Marcel en Dombes ou particuliers	2010		⊗	diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. En attente du positionnement de la CC Centre Dombes.	5B17	140 000,0						AD													140 000,0	100							
A-13	Réhabilitation des ANC	Lapeyrouse	Lapeyrouse ou particuliers	2010		⊗	Diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. En attente du positionnement de la CC Centre Dombes.	5B17	300 000,0						AD													300 000,0	100							
A-14	Réhabilitation des ANC	CC Chalaronne Centre	CC Chalaronne Centre ou particuliers	2009	2010/2012	▶▶▶	3 tranches de travaux demandées (2010-2011-2012) mais aucune soldée au 30/06/2012	5B17	3 000 000,0						AD						300 000,0	10	43 288,0					2 700 000,0	90							
A-15	Réhabilitation des ANC	CC Chantrival	CC Chantrival ou particuliers	2009	2009/2011	●	3 tranches réalisées - mais seules 2 tranches complètement soldées	5B17	2 135 000,0			NC			AD		244 364,0				213 500,0	10	142 749,0				106 186,1	1 921 500,0	90	145 474,3		<				
A-16	Réhabilitation des ANC	CC Val de Saône Chalaronne	CC Val de Saône Chalaronne	2009	2011	▶▶▶	Etudes à la parcelle pour 24 particuliers. Réalisation prévue pour l'été 2012. Montant estimatif comprenant étude, travaux et suivi car dossier non soldé	5B17	2 800 000,0	231 120,3	<	231 120,3			AD		62 400,0	26,999			280 000,0	10	39 667,0	17,2			33 600,0	14,54	2 520 000,0	90	89 338,0	38,65	<			
A-17	Réhabilitation des ANC	CC Montmerles 3 Rivières	CC Montmerles 3 Rivières ou particuliers	2009	2009/2011	▶▶▶	3 tranches réalisées mais une seule soldée et intégrée au tableau	5B17	524 000,0						AD		57 000,0				52 400,0	10				25 258,0	471 600,0	90								
A-18	Réhabilitation des ANC	Bey	Bey ou particuliers	2009		⊗	Diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. En attente du positionnement de la CC de Pont de Veyle.	5B17	202 500,0						AD												202 500,0	100								

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

VOLET A		TECHNIQUE							FINANCIER																											
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit € HT	Montant REEL € HT	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions € HT	Agence de l'eau RMC				Région Rhône Alpes				Conseil Général de l'Ain				Maîtrise d'Ouvrage									
												€ HT	%		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
															€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%										
Sous-objectif : Lutter contre les pollutions diffuses																																				
A-33	Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux	Toutes	Syndicat	2008	2009	▶▶▶▶	Achat de 7 désherbeurs termiques sur le budget fonctionnement (non soldé pour l'Agence de l'Eau = montant prévisionnel)	5D27	24 300,0			3952,54 TTC			8 650,0	35,6	1 700,0	50	<	5 190,0	21,3	1 220,0	30	<	10 460,0	43,1	790,5	20								
					2010		Achat d'un désherbeur mécanique pour Chatillon (non soldé = montants prévisionnels)	5D27				6 945,0																								
A-34	Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des jardins particuliers	Toutes	Syndicat	2008	2008	▶▶▶▶	Création de plaquettes et panneaux Crédits non utilisés mais action intégrée aux fiches C4 et C5	5D27	1 950,0																				390,0	20						
Hors contrat pour MAET : Subvention européenne à hauteur de 307 847 € et financement de l'Etat à hauteur de 162 306 €																																				
A-35	Action pilote de maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires et de lutte contre le départ des fines	Toutes	Syndicat et agriculteurs	2008	2009/2012	▶▶▶▶	Site pilote agricole / Site pilote fines / MAET (Mesures Agro Environnementales Territorialisées)	5C02 / 5C18 / 5D03 / 5D07 / 5D01 /	846 921,0	38 853,4	<	38 853,4			59 660,0		19 426,0	50	<	141 255,0		94 131,0		<					26 424,0	20	7 771,2	20	<			
					Détail Sites pilotes Agricoles		Montants prévisionnels intégrant uniquement le suivi de la qualité de l'eau et des sédiments. Les autres actions font appel à des financements hors CR		219 200,0	12 920,0	<	12 920,0	100				32 060,0	50	6 460,0	50	<	22 770,0	30	3 876,0	30	<					12 824,0	20	2 584,0	20	<	
					Détail Sites pilotes Fines		2 des 3 actions correspondantes sont soldées, la dernière ne l'est pas		68 000,0	25 933,4	<	25 933,4	100					27 600,0	41	12 966,0	50	<	28 917,0	39	3 178,0	30	<					13 600,0	20	5 187,2	20	<
					Détail MAET (contrats signés avec les agriculteurs entre 2008 et 2011)		Dossier soldé (Subventions Europe (FEADER), Etat et Région Rhône-Alpes)		559 721,0															89 568,0	15	87 077,0	15									
Hors contrat : Subvention européenne (FEADER) à hauteur de 25215,5 € et financement de l'Etat à hauteur de 25215,5 €																																				
A-36	Incitation à l'implantation de haies	Toutes	Syndicat	2008	2009/2015	▶▶▶▶	Financements Europe (FEADER) et Agence de l'Eau hors CR dans le cadre de l'appel à projets plantation de haies bocagères	5D07 / 3C37 /	105 000,0			51 721,6			AD						31 500,0	30					AD				73 500,0	70				

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne au 30 juin 2012

VOLET B		TECHNIQUE							FINANCIER																									
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Région Rhône Alpes				Conseil Général de l'Ain				Maîtrise d'Ouvrage							
									€ HT	€ HT		€ HT	%		€ HT	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel				
																€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
Volet B1-1 : préserver et améliorer la qualité écologique des milieux																																		
Sous-objectif : préserver, restaurer le corridor fluvial et lutter contre les espèces invasives																																		
B1-1.1	Plan de restauration, d'entretien et de lutte contre les espèces invasives de la ripisylve	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015	▶▶▶▶	3 tranches de restauration de la ripisylve/1Tr de plantation	5D07 / 3C14 / 3C17	1 347 410,0	350 862,6	<	350 862,6			404 223,0	30	104 310,3	30	<	404 223,0	30	226 713,0	<	202 112,0	15	52 628,5	15	<	336 852,0	25	88 686,1	25	<	
Sous-objectif : restaurer les habitats semi aquatiques et aquatiques																																		
B1-1.2	Diversification des habitats piscicoles au lieu dit les Oures	Villars les Dombes	SRTC	2010	2011 / 2012	▶▶▶	Conception du PROJET de restauration sur 2 sites : le stade et les Oures à villars (450m)	3C14	62 100,0				transfert de B1-2.13	18 630,0	30					18 630,0	30	33 630,0		12 420,0	20				12 420,0	20				
B1-1.3	Mettre en place une gestion patrimoniale et intégrée du marais du Vernay	Montceaux/ Guéreins	SRTC	2008	2011 / 2015	▶▶▶▶	Elaboration CCTP en vue de la réalisation du plan de gestion	3D16 / 3D02	50 000,0					22 000,0	44					19 176,0	36								10 000,0	20				
B1-1.4	Préserver et restaurer la zone humide de St Etienne sur Chalaronne	St Etienne sur Chalaronne	SRTC	2008	2011 / 2015	▶▶▶▶	Elaboration CCTP en vue de la réalisation du plan de gestion	3D16 / 3D02	55 000,0					27 500,0	50					17 302,0	30	3 000,0							11 000,0	20				
Sous-objectif : préserver et restaurer les populations piscicoles en place																																		
B1-1.5	Gestion de la population de Truites de la Calonne		Fédération de pêche 01	2008	2010	●	Diagnostic hydrobiologique et géomorphologique de la Calonne	3C13	8 290,0	28 230,0	>	28 230,0		transfert de B1-2.11			14 115,0	50			2 974,0	30	8 469,0	30	>				5 803,0	70	5 646,0	20	<	
Volet B1-2 : préserver et améliorer la qualité physique des milieux																																		
Sous-objectif : faire respecter un espace de mobilité pour la Chalaronne																																		
B1-2.1	Mise en place d'un espace de mobilité sur la Chalaronne aval	Linéaire Chalaronne	SRTC	2008		▶▶▶▶		3C14	pm																									
B1-2.2	Acquisitions foncières de terrains sensibles à l'érosion hors zones urbanisables	Linéaire Chalaronne	SRTC	2008	2009	▶▶▶▶	Acquisition du Pré Piron / perspective d'acquisition sur le secteur du plan d'eau de tallard		93 928,0			4 923,9	100		46 964,0	50	2 462,0	50	<	28 178,0	30	1 689,0	30	<				18 786,0	20	962,2	20	<		
B1-2.3	Préconiser une non-intervention sur le lit de la Chalaronne amont	Linéaire Chalaronne	SRTC	2008	2008	▶▶▶▶	Intervention auprès des communes entre autres par le conseil dans l'élaboration des PLU	3C14	pm																									
Sous-objectif : Sécuriser les secteurs à enjeux forts																																		
B1-2.4	Réfection du déversoir du Moulin des Champs	Sandrans	SRTC	2008	2010	●	Le propriétaire de l'ouvrage, ne voulant pas céder son droit d'eau, a réalisé lui-même les aménagements		9 000,0						2 700,0	30				1 800,0	20							1 800,0	20					
B1-2.5	Réfection des affouillements des murs en aval de l'ancienne RD933 et en aval du Relevant	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon/Chalaronne par MO délégué au SRTC	2009	2010 / 2013	▶▶▶	Conception du projet de travaux sur 3 sites	3C17	140 900,0														42 270,0	30				98 630,0	70					
B1-2.6	Consolidation de la berge de l'étang de Vannans situé au bord de la Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	SRTC	2008	2010	●	Consolidation de la berge par un rideau de pieux battus sur 80m et aménagement d'une surverse	3C17	85 000,0	56 057,9	<	56 057,9	100		25 500,0	30	16 816,0	30	<	17 000,0	20	12 826,0	20	<	25 500,0	30	16 817,4	30	<	17 000,0	20	11 213,0	20	<
B1-2.7	Aménagement des berges du camping de St Didier sur Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	2010	2009	●	Consolidation de la berge par un rideau de pieux battus et par des palplanches en bois suite à crue de février 2009 (200m). Subvention RRA post-crue (Hors contrat)	3C17	239 600,0	45 850,0	<	45 850,0	100									13 755,0	30		71 880,0	30	13 755,0	30		167 720,0	70	18 340,0	40	
Sous-objectif : Maîtriser les problèmes liés au transport solide																																		
B1-2.8	Plan de gestion des sédiments dans les canaux et retenues	St Etienne sur Chalaronne	St Etienne sur Chalaronne	2008		A	Abandon de l'action suite aux crues de 2008/2009		215 000,0																			37 500,0	17		177 500,0	83		
B1-2.9	Entretien d'une plage de dépôts naturels et restauration du lit mineur du Râche	Genouilleux	SRTC	2009	2009	●	Abattage sélectif des boisements de berge + curage de 900 m suite aux crues de 2008/2009 (subventions régionales hors CR post crue)	3C17 / 3C14	15 200,0	7 820,9	<	7 820,9	100									2 737,0	35		4 560,0	30	1 680,0	21	<	10 640,0	70	3 403,0	44	<
B1-2.10	Réfection du gué des Ilons et enlèvement des protections sauvages	St Etienne sur Chalaronne	SRTC	2011		▶	Opposition de la commune sur la suppression du passage sans proposition autre permettant le passage des engins agricoles. Construction d'un pont à l'étude	3C13	101 200,0											50 600,0	50							50 600,0	50					

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement
N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012
 CDT : Comité Départementale du Tourisme

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne au 30 juin 2012

VOLET B		TECHNIQUE							FINANCIER																						
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Région Rhône Alpes				Conseil Général de l'Ain				Maîtrise d'Ouvrage				
									€ HT	€ HT		€ HT	%		€ HT	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel	
																€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Sous-objectif : redonner une morphologie aux rivières qui permette un bon fonctionnement écologique																															
B1-2.11	Destruction du seuil de l'ancien moulin de St Maurice	Montceaux	SRTC	2012	2010 / 2014	➤➤➤	Projet de travaux conçus, discussion en cours avec riverains	3C13	116 000,0					transfert vers B115 et B34	29 000,0	25			29 000,0	25			34 800,0	30			23 200,0	20			
B1-2.12	Arasement de merlon en rive gauche de la Chalaronne et restauration physique du cours d'eau	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2009		⊗	Action non débutée faute de temps		30 000,0						7 500,0	25			7 500,0	25			9 000,0	30			6 000,0	20			
B1-2.13	Recréer une diversité d'habitats et d'écoulement de la Chalaronne sur le secteur amont de la Bourassière	St Didier sur Chalaronne	SRTC	2010		⊗	Dynamique naturelle recréant une diversité d'écoulements et d'habitats sur l'amont, interventions à prévoir sur l'aval en 2014	3C14	50 000,0					transfert d'une partie des crédits vers B1-1.2 restauration de la Chalaronne aux Oures	25 000,0	50			15 000,0	30							10 000,0	20			
B1-2.14	Site pilote : reconnexion de la Vieille Chalaronne	Dompierre sur Chalaronne	SRTC	2008	2008	⊙	Aménagement et suppression des seuils pour les rendre franchissables, travaux de restauration de la ripisylve, fermeture du passage à gué par techniques végétales	3C14 / 3C13 / 3C17	25 000,0	21 143,9	<	21 143,9	100		7 500,0	30	6 343,2	30	<	12 500,0	50	11 400,0	<				5 000,0	20	4 228,8	20	<
Volet B1-3 : mettre en valeur les milieux aquatiques																															
Sous-objectif : élimination des points noirs paysagers																															
B1-3.1	Enlèvement des décharges sauvages	Guéreins	Guéreins	2008		➤➤➤	action fusionnée avec B3-4 pour création d'une rivière de contournement au droit du seuil Crozet		24 000,0						7 200,0	30			7 200,0	30							9 600,0	40			
Sous-objectif : mettre en place des circuits "au fil de l'eau"																															
B1-3.2	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Chalaronne (Châtillon, Dompierre, St Didier, St Etienne, Thoissey)			2010	2009 / 2015	➤➤➤	Restauration de l'aqueduc de dompierre/Chalaronne		303 000,0			4 160,0		9675 € RRA vers etude topo B2 (post crue)	90 900,0	30	1 248,0	30	<	92664*	30	1 260,0	<	CDT			121 200,0	40	1 664,0	40	<
B1-3.3	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Calonne (Chaneins, Montceaux, Guéreins)			2008		⊗	Circuit réorienté autour de la zone humide du Vernay en projet d'ici 2015		127 900,0					3225€ RRA vers etude topo B2 (post crue)	38 370,0	30			36 252,0	28			CDT			54 160,0	42				
B1-3.4	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de l'Avanon	Illiât, Garnerans, Bey, Cruzilles	SRTC par une maîtrise d'ouvrage déléguée	2008	2009	➤➤➤	Restauration du pont du bassin, du pont et de l'empellement des sires, remplacement de la passerelle de chou d'âne - conception des panneaux d'interprétation		126 000,0			31 855,5			37 800,0	30	9 556,7	<	38153*	30	13 365,0	<	CDT			50 400,0	40	12 742,2	40	<	
Sous-objectif : restaurer et valoriser le patrimoine naturel et architectural lié à l'eau																															
B1-3.5	Mise en valeur du site de l'ancien lavoir de Baneins	Baneins	Baneins	2010		A	Demande de la commune pour réaffecter les subventions sur le plan d'eau au bord du Mazanan		8 200,0						2 460,0	30			2 460,0	30			CDT			3 280,0	40				
B1-3.6	Mise en valeur de la richesse écologique des étangs du lieu dit du Haudumont	Sandrans	CC Chalaronne centre	2008	2008	➤	Projet partiellement réaffecté pour l'aménagement de l'étang Prêle de la CC ChanStriVal (Communes de Chaneins et Valeins)		109 150,0						32 745,0	30			23 935,0	22			CDT			52 420,0	48				
B1-3.7	Mise en valeur de la traversée de la Chalaronne dans le centre bourg	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2008		A	Action non prioritaire pour la municipalité en place, prise de compétence tourisme par la communauté de communes Centre dombes		29 500,0						8 850,0	30			5938*	27			CDT			14 800,0	43				
B1-3.8	Mise en valeur de vieux pont de la petite Calonne	Peyzieux sur Saône	Peyzieux sur Saône	2010	2010	⊙	Rénovation du pont de Rapillon par la commune hors CR		8 000,0					Réalisée hors contrat de rivière par la commune																	

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

CDT : Comité Départementale du Tourisme

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne au 30 juin 2012

VOLET B		TECHNIQUE							FINANCIER																					
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Région Rhône Alpes				Conseil Général de l'Ain				Maîtrise d'Ouvrage			
									€ HT	€ HT		€ HT	%		€ HT	Montant prévu	Montant réel	Variations	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
									€ HT	€ HT	€ HT	%	€ HT	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€

Volet B2 : prévention et protection contre le risque d'inondation

B2	Etude post-crue	communes sinistrées	SRTC	non prévue	2009		Action non prévue au contrat - Subvention agence de l'eau et région hors contrat dans le cadre des actions post crue			30 200,0		30 200,0			sub hors contrat	14 632,0	49			sub hors contrat	10 500,0	35								5 068,0	17
B2	Etude topographique et modélisation	communes sinistrées	SRTC	non prévue	2010		Action non prévue au contrat			43 042,0		43 042,0		transfert de B1-3.2 et B1-3.3		21 500,0	50				12 900,0	30							8 642,0	20	

Sous-objectif : ne pas aggraver le risque d'inondation actuel

B2-1	Révision de PLU et gestion de l'urbanisme en milieu urbain	Linéaire Chalaronne			2008	2008		Action d'animation au fur et à mesure de l'évolution des documents d'urbanisme communaux		pm					pm					pm												
------	--	---------------------	--	--	------	------	--	--	--	----	--	--	--	--	----	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Sous-objectif : réduire l'aléa d'inondation

B2-2	Remise en eau des prairies humides du Moignans à l'aval de Baneins	Baneins	SRTC		2014					19 500,0										9 750,0	50							5 850,0	30			3 900,0	20
B2-3	Abaisser le seuil à l'aval du jagunage de La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard		2009			Commune opposée à l'abaissement du seuil		12 000,0										2 400,0	20							3 600,0	30			6 000,0	50
B2-4	Restauration d'une prairie humide sur le Râche	Genouilleux	SRTC		2008	2009		Action fusionnée avec B1-2.9, financements hors CR		8 000,0				Voir B1-2.9, action fusionnée et réalisée en post-crue sur des financements hors CR						4 000,0	50	2 737,0						2 400,0	30	1 680,0		1 600,0	20

Sous-objectif : diminuer la vulnérabilité

B2-5	Mise en place de batardeaux aux entrées du gymnase de Villars les Dombes	Villars les Dombes	Villars les Dombes		2009			En phase de réflexion (problème technique pour le stockage des batardeaux + manque de moyens humains)	3A28	5 500,0					Etat 825	15												1 650,0	30			3 025,0	55
------	--	--------------------	--------------------	--	------	--	--	---	------	---------	--	--	--	--	----------	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	----	--	--	---------	----

Sous-objectif : assurer une gestion du risque

B2-6	Mise en place de plan d'urgence d'évacuation des lieux publics	Villars les Dombes	Villars les Dombes		2008				3A28	pm					pm					pm								pm				
B2-7	Gestion des moyens humains en période de crise		SRTC		2008				3A28	pm					pm					pm								pm				

Volet B3 : améliorer la gestion de la ressource en eau

Sous-objectif : réduire les pressions à l'étiage

B3-1	Plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne	Bassin Versant	SRTC	2009 / 2010 / 2015	2015			Conception du programme de travaux/ 3 tranches de travaux réalisées		275 000,0		56 483,0			137 500,0	50	31 498,2	56	<	98670*	30	35 037,0	30	<					55 000,0	20	7 885,3	14	<
B3-2	Limiter l'impact des prélèvements pour l'irrigation	Linéaire Chalaronne	CA 01		2008	2008		3 prélèvements /4 sont arrêtés		pm					pm					pm								pm					

Sous-objectif : assurer le respect des débits minimums biologiques

B3-3	Réfection des vannages du barrage de l'Ecuelle	Châtillon sur Chalaronne	SRTC		2012			Le propriétaire refuse de céder son droit d'eau		24 000,0					7 200,0	30				5 741,0	20	**					7 200,0	30			4 800,0	20			
B3-4	Reconstruction de la prise d'eau du moulin du Crozet	Montceaux	SRTC		2009	2010		Conception d'une rivière de contournement en alternative au projet proposé dans la fiche action	3C13 / 3A28	18 500,0				7200 € supplémentaire issu de B1-2.11	5 550,0	30				2 100,0	11	16 541,0					5 550,0	30			5 300,0	29			
B3-5	Automatisation du vannage du barrage du Tallard	St Etienne sur Chalaronne	SRTC		2008	2010 / 2013		Conception du projet de travaux par un Moeuvre	3A28	102 000,0					30 600,0	30				20 400,0	20	26 814,0				30 600,0	30			20 400,0	20				
B3-6	Automatisation du vannage de Châtillon à la confluence du Relevant	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne		2009	2011 / 2012		Mise en place d'un automate, remplacement du moteur	3A28	40 000,0	9 584,0	<	9 584,0	100		12 000,0	30	2 875,0	30	<	8 000,0	20	3 000,0	30	<	12 000,0	30	1 917,0	20	<	8 000,0	20	1 916,8	20	<
B3-7	Etude des droits d'eau sur la Chalaronne et la Calonne	Linéaire Chalaronne	SRTC		2008	2010		Réalisation d'une étude sur les droits d'eau de 5 ouvrages		25 000,0	6 578,0	<	6 578,0	100		12 500,0	50	3 289,0	50	<	8970*	30	2 332,0	30	<				5 000,0	20	1 315,6	20			

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

CDT : Comité Départementale du Tourisme

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

VOLET C		TECHNIQUE							FINANCIER																										
		N° Fiche	Intitulé	Communes	Maîtrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit		Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres	Agence de l'eau RMC				Région Rhône Alpes				Conseil Général de l'Ain				Maîtrise d'Ouvrage						
€ HT	€										€ TTC	%		€	€		%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Sous-objectif : personnel d'animation du Contrat de Rivière																																			
C1	Création d'un poste de chargé de mission	Bassin Versant	SRTC	2008-2014	2008		Salaires 2008-2011		455 000,0			281 160,8			227 500,0	50,0	121 972,0	43,4	<	136 500,0	30,0	105 992,0		<					91 000,0	20,0	53 196,8	18,9	<		
C2	Création d'un poste d'animateur eau et aménagement du territoire	Bassin Versant	SRTC	2008-2014	2008		Salaires 2008-2011		407 000,0			260 887,7			203 504,0	50,0	112 453,0	43,1	<	116 788,0	28,7	98 025,0		<					86 708,0	21,3	50 409,7	19,3	<		
C3	Création d'un poste de Technicien Rivière	Bassin Versant	SRTC	2009-2014	2009		Salaires 2009-2011		230 000,0			127 727,3			178 000,0	77,4	89 202,0	69,8	<										52 000,0	22,6	38 525,3	30,2	<		
Sous-objectif : mettre en place une communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques																																			
C4	Production de documents d'information et de sensibilisation	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015		4 journaux publiés/5 panneaux/2 plaquettes/1 livret pour les riverains / le site internet		57 200,0			18 235,8	100		22 880,0	40	7 154,0	39	<	27364*	40	10 296,0		<					11 440,0	20	3 932,3	21,5	<		
C5	Actions d'animation et de sensibilisation	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015		Animations scolaires / 2 participations à la foire aux plantes rares/2 visites du territoire avec les élus		93 000,0			30 192,6	100		37 200,0	40	15 089,0	50	<	44 970,0	40	14 154,0		<					18 600,0	20	5 137,6	17	<		
C6	Assurer le partenariat et la cohérence territoriale	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015		Réunions périodiques avec CCDRA/SCOT, CA01...		pm						pm						pm								pm						
C7	Guide de Bonnes Pratiques pour la gestion des étangs piscicoles de la Dombes	Dombes	SRTC	2008-2014	2011 / 2014		Etude sociologique des propriétaires exploitants des étangs de la Dombes préalable à la construction du guide en cours		4 800,0						1 920,0	40				2297*	40	1080							960,0	20					
Sous-objectif : mettre en place un suivi et une évaluation du Contrat de Rivière																																			
C8	Mise en place d'un réseau de suivi opérationnel	Bassin Versant	SRTC	2009-2014	2011 / 2012		Conception travaux et installation de 2 stations limnimétriques/ suivi des érosions régressives = dossier non soldé	3A28	114 800,0						11 920,0	10,4				13253*	10,4	14 311,0						85000	74				5 960,0	5,2	
C9	Bilan et perspectives du Contrat de Rivière	Bassin Versant	SRTC	2014	2012		Etude bilan mi-parcours réalisée, Etude bilan prévue en 2015		50 000,0						25 000,0	50				17940*	30	1 320,0							10 000,0	20					

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

ANNEXE 2 : COMPLÉMENTS ET NOUVELLES ACTIONS ISSUES DU BILAN MI-PAROURS

Contrat de rivière des Territoires de Chalaronne - Compléments et nouvelles actions pour la période 2012-2015						
Description de l'action	Collectivité concernée par l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Année prévue de réalisation	Estimatif financier en € HT lorsqu'il est connu	Taux de subvention de la Région Rhône-Alpes	Financement estimé de la Région Rhône-Alpes en € HT
VOLET A						
Assainissement collectif						
Transformation et agrandissement STEP de Guéreins	Guéreins Genouilleux	CC M3R	2014/2015			
Mise en place de l'autosurveillance sur 7 postes de relevage du réseau d'assainissement collectif	CC Val de Saône Chalaronne	CC Val de Saône Chalaronne				
Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD7 de St Didier à Thoisy	St Didier / Thoisy	CC Val de Saône Chalaronne	2012/2013			
Réhabilitation de poste de relevage d'assainissement et du réseau d'assainissement collectif associé	St Didier	CC Val de Saône				
Schéma directeur eaux usées et pluviales	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy				
Diagnostic de fonctionnement de la STEP (Contrôle des rejets STEP)	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy				
Requalification des déversoirs d'orage	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy				
Diagnostic du réseau d'assainissement et pluvial de Baneins en vue de la réhabilitation de la lagune (inscrite au contrat de rivière)	Baneins	Baneins	2013/2014	20 000 €		
Agrandissement et transformation de la lagune de SANDRANS en FPR	Sandrans	Sandrans				
Poursuite de la mise en séparatif du réseau du centre bourg de la commune	St Trivier/M	St Trivier/M	2012/2013			
Gestion des eaux pluviales						
Schéma de gestion des eaux pluviales	St Etienne	St Etienne sur Chalaronne	2012-2013	13 000 €		
Travaux pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales	St Etienne	St Etienne sur Chalaronne	2014-2016	585 000 €		
Schéma de gestion des eaux pluviales	St Didier		2013-2014	22 000 €		
Schéma de gestion des eaux pluviales	St Trivier sur	St Trivier sur	2013	20 500 €		
Schéma de gestion des eaux pluviales	Guéreins	Guéreins	2014			
Gestion des eaux pluviales sur le Parc Actival	St Didier	CC Val de Saône	2013 -2014			
Amélioration de la collecte et du transport des eaux pluviales - Mise à jour du	Marlieux	Marlieux	2013-2014			
Mise en place d'un bassin écréteur des eaux pluviales - création d'une zone humide	Chaneins	Chaneins	2013-2014			
Assainissement non collectif						
Réhabilitation des ANC de la CC Centre Dombes ?		CC Centre Dombes				
Réhabilitation des ANC de la CC Pont de Veyle ?	Bey/Cruzilles	CC Pont de Veyle				

Contrat de rivière des Territoires de Chalaronne - Compléments et nouvelles actions pour la période 2012-2015						
Description de l'action	Collectivité concernée par l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Année prévue de réalisation	Estimatif financier en € HT lorsqu'il est connu	Taux de subvention de la Région Rhône-Alpes	Financement estimé de la Région Rhône-Alpes en € HT
VOLET A						
Maîtrise des pollutions d'origine agricole et non agricole						
A35 - Mise en place de nouvelles MAE selon date de réforme de la PAC	BV	SRTC	2014-2015	112 500 €	50%	56 250 €
A35 - Aménagements d'abreuvoirs	BV	SRTC	2013-2015	40 000 €	50%	20 000 €
A35- Réhabilitation et création de mares (Montceaux, St Trivier, Bey)	BV	SRTC	2013-2015	30 000 €	40%	12 000 €
A35- Mise en place de petits aménagements (fossés à redents, fascines, etc..)	BV - Bey - Genouilleux	SRTC	2013-2015			
A35- Mise en place d'une aire collective de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires à l'échelle de 4 communes du Val de Saône (Genouilleux, Guéreins, Montceaux et Peyzieux sur Saône)	AALGGMP (association)	SRTC	2014	90 000 €		
A33 - Acquisition de matériel de désherbage alternatifs	BV	communes	2013-2015	12 000 €	30%	3 600 €
A33 - Sous traitance à un prestataire privé de la réalisation des plans de désherbages communaux	BV	SRTC	2013-2015	20 000 €	30%	6 000 €
A33 - Réalisation en interne de plans de désherbage communaux (coûts internes pour la région RA)	BV	SRTC	2013-2014	39 800 €	15%	6 000 €
Etude bilan qualité de l'eau : points complémentaires au suivi du CG01	SRTC	SRTC	2014	15 000 €	30%	4 500 €
VOLET B						
Création d'une rivière de contournement sur la Chalaronne (barrage de tallard ou seuil des îlons)	SRTC	SRTC				
Consolidation des berges de l'étang de Baneins le long du Mazanan	Baneins	Baneins/SRTC	2013	9 200 €	26%	2 460 €
Renaturation des berges le long de la Chalaronne au droit de carrefour Market	Châtillon/ch	SRTC	2013	159 000 €	10%	15 900 €
Aménagement d'un observatoire et d'un sentier sur l'étang du grand Birieux	ONCFS	?				
Définition et évaluation des solutions techniques les plus adaptées pour lutter contre les crues en vue de leur inscription dans une seconde procédure	SRTC	SRTC	2013-2015			
B3-7 - Etude pour la mise en place de rivières de ceinture sur la commune de Lapeyrouse	Lapeyrouse principalement	SRTC pour l'étude	2014-2016	200 000 € (premier estimatif global des travaux)		
Etude bilan géomorphologique	SRTC	SRTC	2015			
Etude bilan piscicole	SRTC	SRTC	2015			
VOLET C : aucune action nouvelle n'est prévue						